

ARRETE N°EPE UCA-2020-184

PORTANT NOMINATION

**LE PRESIDENT PROVISOIRE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu l'élection de Monsieur Sylvain MARSAT par le Conseil de laboratoire du CleRMa en date du 17 décembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

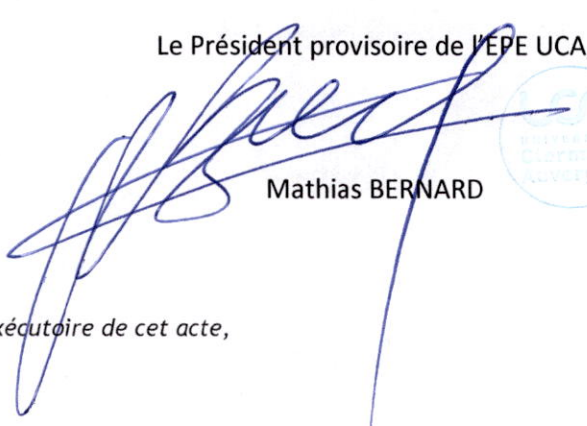
Monsieur Sylvain MARSAT est nommé Directeur de l'unité de recherche « Clermont Recherche Management » (CleRMa), à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 décembre 2020.

Le Président provisoire de l'EPE UCA,


Mathias BERNARD

Le Président provisoire de l'EPE UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

21 DEC. 2020

- Publié le

21 DEC. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.